

Le Festival ASTROPOLIS aura lieu sur notre commune du samedi 29 juin 2024 de 22h au dimanche 30 juin 2024 à 8h00.  
A cette occasion, et comme chaque année, des mesures de circulation et de stationnement exceptionnelles seront mises en place.  
Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée et comptons sur la compréhension de l'ensemble des usagers (voir plan d'accès au verso).

### STATIONNEMENT

Jusqu'au mardi 2 juillet 2024 à 18h00, le stationnement sera interdit Route de Keroual Vraz au droit du Manoir de Keroual sur une longueur de 30 mètres.

Du jeudi 27 juin 2024 à partir de 17h00 jusqu'au lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024 à 12h00, le stationnement de tout véhicule sera interdit :

- ◆ Sur les voies d'accès au manoir de Keroual, depuis la RD5 au lieu-dit « Keroual Bian - Croix de Keroual »
- ◆ Sur les voies d'accès au manoir de Keroual, depuis la RD 105 aux lieux-dits « Croix Rouge » et « Croix Blanche » y compris rue des Elfes, rue de la Croix Rouge, route de Keroual Vraz (vers la crêperie)
- ◆ Rue de la Fée Morgane, impasse de la Redoute, Lieu-dit Kérouldry (le long des pistes cyclables) et Lieu-dit Guerven (au droit de la propriété Guillem)
- ◆ Sur la VC n° 4 (route de Kervaly) réservée pour l'accès piéton des festivaliers
- ◆ Sur la VC n°1 (route de Pont-Cabioch)
- ◆ Sur la route d'accès au lieu-dit « La Villeneuve » menant à l'établissement de la Marine nationale
- ◆ Sur les voies d'accès aux lieux-dits Mezantellou et Castelmein
- ◆ Au droit des Ets Rolland – ZI du Buis
- ◆ Sur le parking du Fort de Penfeld, sur les parkings de Kerlidien et de Kervaly situés sur la Route de Kervaly

Du samedi 29 juin 2024 à 18h jusqu'au dimanche 30 juin 2024 à 11h, des zones de dépose-reprise des clients seront réservées aux taxis à l'intérieur du Parc des Expositions, autour du rond-point.

Du jeudi 27 juin 2024 à partir de 16h et jusqu'au lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024 à 15h, le stationnement sera interdit :

- **RD5 :**
  - Dans le sens Brest/St-Renan, du rond-point du Guerven au rond-point de Coat-Mez et de ce rond-point à l'échangeur de la Croix-Rouge.
  - Dans le sens St-Renan/Brest, de l'échangeur de la Croix-Rouge au rond-point du Guerven ainsi que sur les bretelles du giratoire de la Croix Rouge.
- **RD105 :** stationnement de tout véhicule interdit des deux côtés de la chaussée entre l'intersection avec la route de Pont-Cabioch et l'entrée du bourg de Guilers.

Dans tous les cas, les véhicules se trouvant en stationnement irrégulier seront enlevés par une entreprise spécialisée dans le dépannage automobile et déposés en fourrière, aux frais de leurs propriétaires au tarif départemental.

Du vendredi 28 juin 2023 à 17h au dimanche 30 juin 2024 à 11h, l'alvéole aménagée au droit du 19, rue Alexandre Lemonnier sera réservée au stationnement d'un bus de réserve.

### CIRCULATION

Du samedi 29 juin 2024 à 12h00 et jusqu'au dimanche 30 juin 2024 à 20h00, la circulation interdite à tous véhicules, à l'exception des riverains, et organisation :

- Sur la VC n° 1 (route de Pont Cabioch) : les véhicules seront déviés soit par la RD 5, soit par la RD 105 puis Route du Styvel
- Sur la VC n° 4 (Route Kervaly) à l'exception des riverains, jardins familiaux et organisation : les véhicules seront déviés par la RD 5
- Sur la route de la Villeneuve, à l'exception des riverains, des militaires du Centre Marine de la Villeneuve et organisation;
- Sur la Route de la Croix Rouge jusqu'au Manoir de Keroual à partir de la RD 105
- Route du Styvel, la circulation des véhicules d'un poids total autorisé en charge supérieur à 3.5 tonnes, sera neutralisé dans les 2 sens de la circulation (sauf desserte riveraine)
- L'accès au Bois de Keroual par le chemin forestier de Castelmein, à partir de la RD5 sera réservé uniquement au secours médical, incendie et organisation

Pendant la durée du festival, l'accès aux parkings du festival par le chemin forestier de Keroual Bian/Croix de Keroual sera autorisé aux organisateurs, médias, institutionnels et marchands ambulants dûment autorisés par les organisateurs.

Du jeudi 27 juin 2024 à 16h au jeudi 04 juillet 2024 à 9h, il sera interdit de tourner à gauche, sur le RD 5, au lieu-dit Croix de Keroual en direction de Keroual.

Du jeudi 27 juin 2024 à 16h au lundi 01 juillet 2024 à 10h, sur la RD n° 5, dans le sens Saint-Renan vers Brest, du giratoire de Coat-Mez (début de la zone de rabattement), la voie lente sera neutralisée et réservée aux services de secours et aux services de navettes des festivaliers. La circulation des usagers se rendant au Festival ou au centre ville de Brest s'effectuera sur la voie de gauche.

Du samedi 29 juin 2024 à 14h au dimanche 30 juin 2024 à 16h, la circulation des véhicules sur la RD n° 105 sera interdite dans les deux sens de circulation de la Route du Styvel au giratoire de Kerjean (sauf Bibus et riverains).

Déviations des usagers en provenance de Brest (Saint Pierre) par la Route du Styvel puis la Route de la Trinité.

Déviations des usagers en provenance du bourg de Guilers par la Route de la Trinité puis la Route du Styvel.

Une signalisation « STOP » sera implantée au carrefour de la RD5 avec le chemin piétonnier de Keroual Bihan qui sera utilisé une fois aménagé en voie publique provisoire, ouverte à la circulation des véhicules afin de permettre le déroulement du Festival Astropolis.

Cet accès provisoire sera mis en service le jeudi 27 juin 2024 et sera supprimé ainsi que la signalisation qui s'y rapporte au plus tard le vendredi 5 juillet 2024.

### VITESSE

Du samedi 29 juin 2024 à 12h00 et jusqu'au dimanche 29 juin 2024 à 20h00, la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h sur les voies d'accès au Manoir de Keroual

Du jeudi 27 juin 2024 à 16h au lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024 à 15h, la vitesse des véhicules sera réglementée de la façon suivante :

- **RD 5 :** la vitesse de tous les véhicules sera limitée à 50 km/h :
  - Dans le sens Brest/Saint-Renan du rond-point du Guerven au rond-point de Coat-Mez.
  - Dans le sens Saint-Renan/Brest, de la bretelle d'accès à la RD 105 au rond-point du Guerven ainsi que sur la bretelle d'accès à la RD 105.
- **RD105 :** la vitesse de tous les véhicules sera limitée à 50 km/h entre l'intersection avec la route de Pont-Cabioch et l'entrée du bourg de Guilers.

### ARRÊTS DE BUS – Ligne 12

Le samedi 29 juin 2024, Il n'y aura pas d'arrêt commercial entre la Place de la Liberté et Guilers à partir de 20h00 et jusqu'à la fin du service.

Le Dimanche 30 juin 2024, les bus circuleront normalement.